

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS, VOUS SUBISSEZ DIRECTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE ?

Vous pouvez bénéficier des aides du Conseil Départemental

Retrouvez toutes les informations qui **vous** concernent sur

cotedor.fr



© Direction Communication CD21 / JPL - 02/21

Plan de **SOUTIEN SOLIDARITÉS** Côte-d'Or



Vous soutenir et vous protéger face à la crise

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS, VOUS SUBISSEZ DIRECTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE ?

**Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or,
le Département s'est engagé dès le début de la crise
pour préserver le tissu associatif de Côte-d'Or.
En 2022, le Département reste à vos côtés.**

Un appui permanent

Le Département reste à l'écoute de chaque association pour adapter son partenariat aux évolutions imprévisibles de la crise sanitaire et de ses effets sur les activités et les événements. Une attention particulière sera portée à la reprise des activités artistiques amateurs.

Priorité à l'aide alimentaire

Le Conseil Départemental poursuit son partenariat avec les associations d'aide alimentaire. 380 000 € de subventions exceptionnelles leur ont été attribués en mai 2021 pour faire face à l'augmentation des sollicitations de publics en grande précarité, et notamment l'accueil permanent de jeunes, en complément des dotations habituelles. Une enveloppe exceptionnelle de 200 000 € sera engagée au premier semestre 2022.

Retour sur 2021

- **754 175 €** d'aides exceptionnelles ont été attribués à **126 associations** sur l'année 2021.
- Un dispositif spécifique de **110 000 €** a été mis en place en vue de la reprise des pratiques artistiques en amateur au bénéfice de **68** ensembles.

Où se renseigner ?

- Service départemental Jeunesse Sports Vie Associative • 1 rue Joseph-Tissot • 21000 Dijon, par mail à plandesoutienassociations@cotedor.fr
- Plus d'infos sur cotedor.fr